

Linky danger sanitaire témoignages

1) Annie F. habite à Toulon un immeuble collectif, prévenue par ERDF de l'installation d'un compteur Linky 3 jours avant la pose, a envoyé une LRAR pour refuser. Et en effet le compteur de son appartement n'a pas été installé. Mais ceux de ses voisins l'ont été. La nuit qui a suivi l'installation elle n'a pas pu dormir, "grillant", la fenêtre ouverte...

Elle ne peut plus dormir chez elle alors que jusque là, modérément électrosensible, elle le pouvait. Dès l'entrée dans l'immeuble elle ne se sent pas bien du tout, et ne peut plus aller chez elle que pour prendre quelque affaires.

Elle dort chez des amis, mais combien de temps cela pourra-t-il durer ?

Et quand Linky sévira sur son lieu de travail ?

Témoignage recueilli par Alain Vérignon le **17 décembre 2015**

2) Voici le témoignage, rédigé en **novembre 2015**, d'une personne chez qui le compteur Linky a été installé en 2013 sans autorisation préalable (mail envoyé à Annie Lobé)

J'ai fait en juin 2013 un burn-out (pour lequel j'ai immédiatement été prise en charge par mon médecin et un psychiatre) suivi d'une dépression sévère pendant 2 ans malgré un lourd traitement médicamenteux.

« Je viens d'être licenciée il y a 4 mois pour inaptitude.

« Au cours de ces 2 dernières années, j'ai eu et ai encore des démangeaisons incessantes dans le dos et sur les épaules, des insomnies récurrentes, une fatigue chronique et de violents maux de tête.

« Mes enfants présentent, à des degrés divers, des problèmes d'insomnie, de fatigue, de démangeaisons, de maux de tête, de nausées et d'anémie.

« Mon époux, quant à lui, a vu son diabète se dérégler et sa fatigue augmenter considérablement. »